



Tourisme & Handicaps

Tourisme et Handicaps

Dossier de presse

Fermez les yeux, bouchez vos oreilles ou oubliez vos jambes...
Que feriez-vous de vos vacances ?

Contact presse : AB3C – Annie Blin – Fabienne Frédal
34 rue de l'Arcade – 75008 Paris
Tel : 01 53 30 74 00 – Fax : 01 53 30 74 09
Mail : fabienne@ab3c.com

Mai 2010

www.tourisme-handicaps.org

Sommaire

Etat des lieux : Label Tourisme et Handicap	p. 3
Les sites labellisés en chiffres	p. 5
• par type d'équipement	
• par type d'handicap	
• par région et par département	
L'association Tourisme & Handicaps	
Le conseil d'administration	p. 7
Missions	p. 8
Objectifs pour 2010	p. 9
Correspondants régionaux.....	p.11
Communiqué de presse	p.12
Ministère de la Culture et Communication	p.13
Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV).....	p.14
Atout France	p 15
Réseau National des Destinations Départementales (Rn2D)	p16
Informations complémentaires	p.17

Etat des lieux : Label Tourisme & Handicap

Le libre accès aux vacances, aux sports et aux loisirs représente un facteur primordial d'intégration sociale et d'épanouissement personnel pour les personnes présentant une gêne ou un handicap. Elles et leurs proches aspirent à mener une vie autonome. Leur accès aux équipements et aux activités touristiques représente donc à la fois un enjeu social et économique.

Actuellement, le nombre de personnes souffrant de déficiences motrices, sensorielles ou intellectuelles atteint près de 40 % de la population française, soit 22 millions de personnes (personnes âgées, personnes momentanément immobilisées, personnes souffrant de déficiences cardiaques, rénales, respiratoires...).

En leur apportant la garantie d'un accueil adapté, l'Association Tourisme et Handicaps et le label Tourisme & Handicap répondent à la demande des personnes handicapées qui veulent pouvoir choisir leurs vacances, se cultiver, se distraire, partir seules, en famille ou entre amis, où elles le souhaitent, comme tout le monde et avec tout le monde.

Tourisme & Handicap est un label national développé depuis 2001 par le ministère alors en charge du Tourisme.

L'objectif de ce label est d'apporter une information fiable, homogène et objective sur l'accessibilité des sites et équipements touristiques pour tous les types de handicaps (moteur, visuel, auditif, mental). En favorisant une offre touristique adaptée, il permet l'émergence de produits et services touristiques réellement ouverts à tous, en garantissant à chacun un maximum d'autonomie.

Le label valorise les efforts des professionnels du tourisme en matière d'accessibilité et d'accueil des clientèles spécifiques. Il s'adresse à tous ceux qui souhaitent ouvrir leurs établissements ou leurs sites à une clientèle plus large :

- **hébergement** : hôtels, villages de vacances, maisons familiales, chambres d'hôtes, centres d'accueil des jeunes, auberges de jeunesse, résidence de tourisme, locations de meublés et de gîtes, campings... ;
- **restauration** : restaurants, bars, brasseries, fermes auberges... ;
- **sites touristiques** : monuments, musées, salles d'expositions, châteaux, sites remarquables, jardins... ;
- **sites de loisirs** : parcs thématiques, salles de spectacles, équipements sportifs et récréatifs, piscines et équipements balnéaires, bases de loisirs, salles de sports...

Il s'agit d'une démarche volontaire des professionnels du tourisme et prestataires de services souhaitant assurer de façon pérenne un accueil de qualité à la clientèle handicapée.

Ils doivent s'adresser à l'instance régionale de concertation et d'attribution du logo « Tourisme & Handicap », mis en place par les délégués régionaux au tourisme.

Dans un premier temps, chaque professionnel intéressé reçoit un questionnaire d'auto-évaluation qui permet d'apprécier l'état d'accessibilité de l'équipement, pour les différents types de handicap (moteur, visuel, auditif, mental).

Si cette auto-évaluation est positive, le professionnel peut s'engager soit dans une démarche d'adaptation de son équipement avec, éventuellement le soutien des services compétents et des associations spécialisées, soit dans la démarche de labellisation proprement dite. La labellisation implique l'analyse de l'équipement par des enquêteurs représentant les professionnels du tourisme et les associations de personnes handicapées. Leur évaluation repose sur une grille détaillée établie à partir d'un référentiel national. Au vu des conclusions, la commission régionale donne un avis favorable pour un ou plusieurs handicaps pour une proposition de label « Tourisme et Handicap ».

Les critères retenus ont pour objectif de déterminer si les équipements mis à disposition des touristes handicapés leur permettent la meilleure autonomie possible et ce, dans chaque type de handicap. Le diagnostic établi, l'instance régionale examine le rapport motivé des évaluateurs en tenant compte à la fois de la réglementation, du bon sens et de l'approche humaine.

L'association « **Tourisme et Handicaps** » attribue le label et remet une charte d'engagement du labellisé, contrat d'obligations garantissant l'accueil et la préservation de l'accessibilité permanente du site.

Le label peut être accordé pour un, deux, trois ou quatre handicaps (moteur, visuel, auditif, mental) auquel est associé un pictogramme particulier. Il est attribué pour une durée maximale de cinq ans, renouvelable après contrôle du maintien des critères d'accueil et d'accessibilité.

L'association **Tourisme & Handicaps** assure l'unité nationale du dispositif.

Depuis plusieurs années déjà, les professionnels du tourisme ont été sensibilisés à l'accueil des personnes handicapées sur les lieux de vacances et de loisirs.

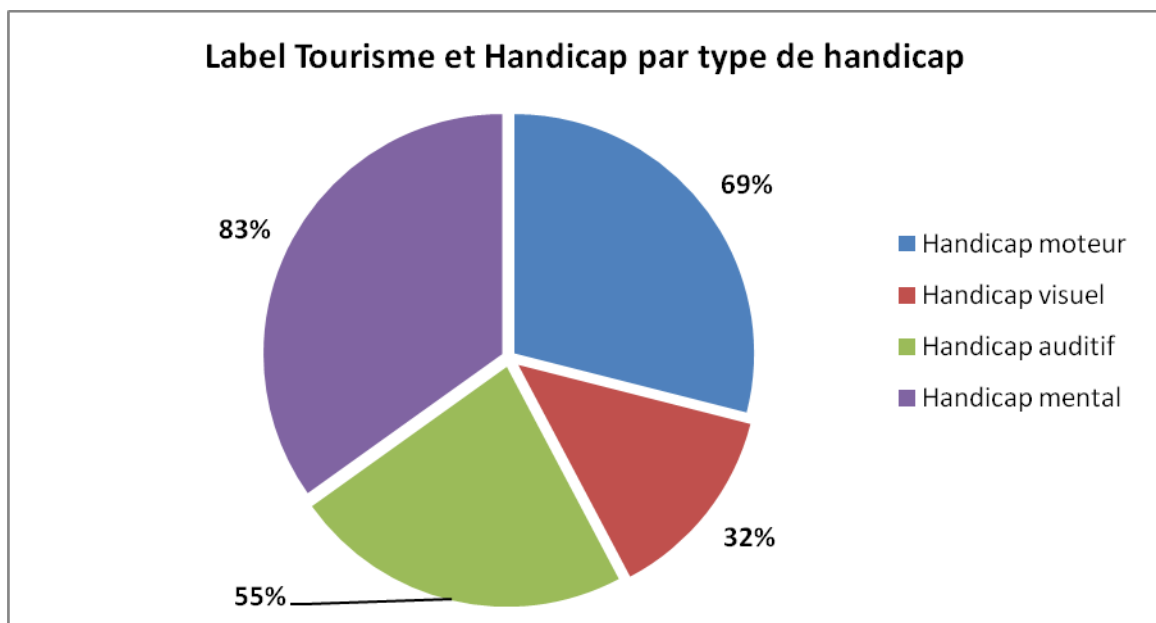
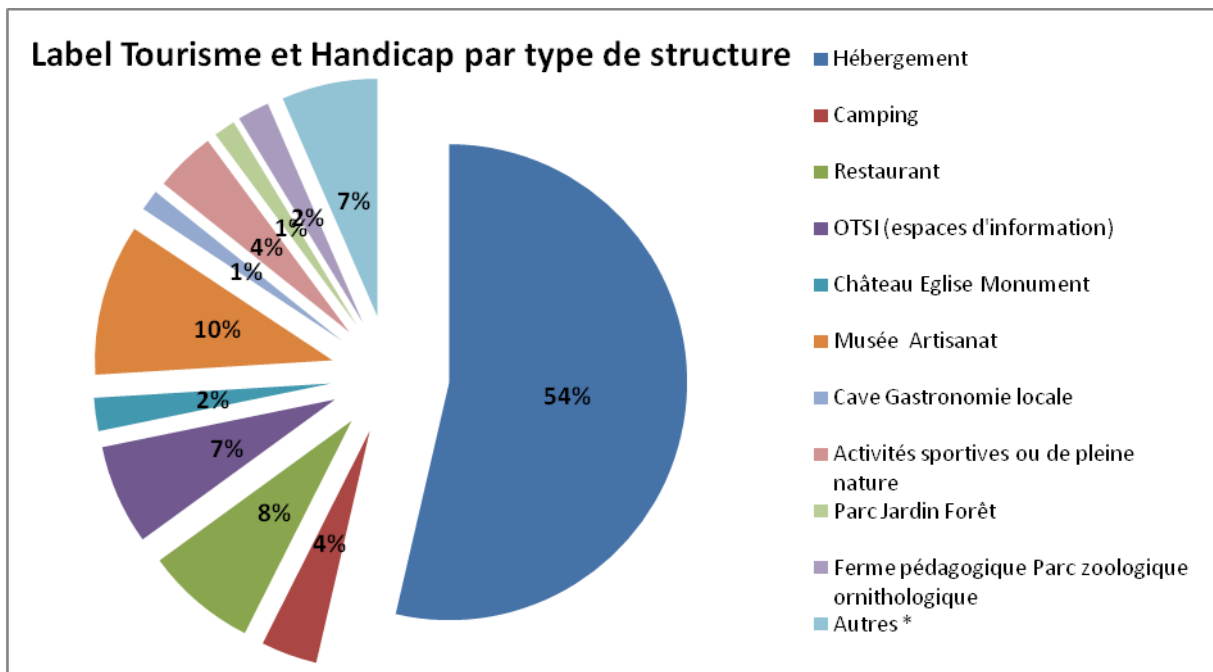
Ce label est d'abord une réponse à la demande des personnes handicapées qui veulent pouvoir choisir leurs vacances, se cultiver, se distraire, partir seules, en famille ou entre amis, où elles le souhaitent, comme tout le monde et avec tout le monde. Il leur apporte la garantie d'un accueil efficace et adapté.

Il est aussi une réponse aux professionnels qui veulent faire connaître leurs prestations à la clientèle handicapée. Le professionnel qui s'engage dans la démarche de labellisation le fait pour assurer à ses clients handicapés un accueil de qualité et des équipements accessibles. Mais son engagement correspond aussi à une démarche économique sur un marché encore en grande partie inexploité. Le label est pour lui un avantage concurrentiel européen.



Les sites labellisés en chiffres

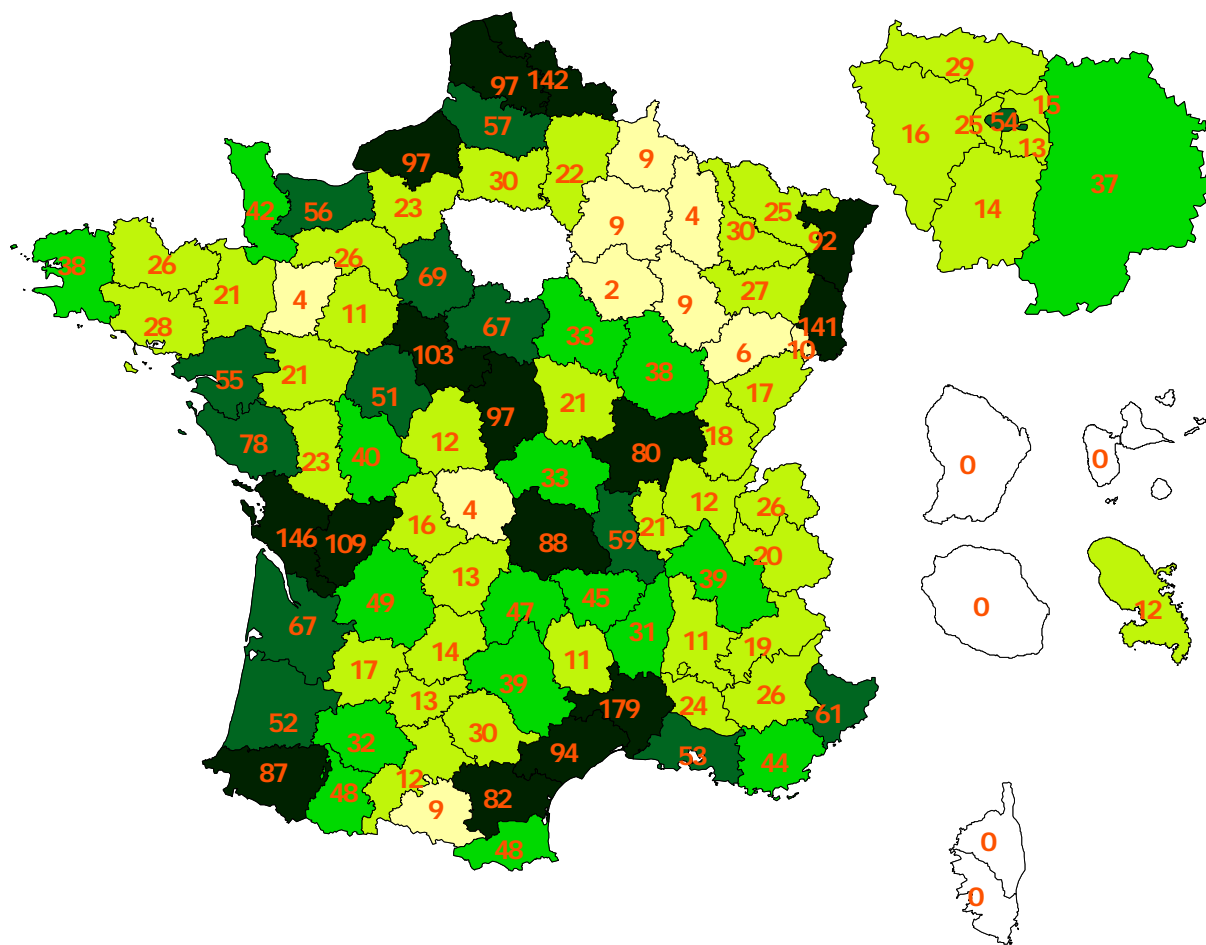
Statistiques établies sur la base des 3952 équipements ayant reçu un avis favorable de la commission nationale d'attribution du label Tourisme & Handicap (à avril 2010)



678 sites touristiques ont reçu le label pour les 4 familles de handicaps, ce qui représente 17 % des labellisés.

Répartition des labellisés par région et département

Les sites labellisés Tourisme et Handicap avril 2010.



Nombre de sites labellisés



Carte réalisée par le Réseau National des Destinations Départementales.

Le Conseil d'Administration

(à juin 2009)

Présidente

Annette MASSON

Fédération Française des Techniciens et Scientifiques du Tourisme (F.F.T.S.T.)

Secrétaire Générale

Dominique RABET

Union Nationale des Associations de Tourisme (UNAT)

Trésorier

Joël SOLARI

Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées Physiques (GIHP)

Membres :

Skal International de Paris

Joseph Louis BARBOSA

Association des Paralysés de France (A.P.F.)

Véronique BRIZON

Réseau National des Destinations Départementales (RN2D)

Cédric GARREAU

Fédération Française Handisport

Stéphane ORSINI

Comité Régional du Tourisme Rhône-Alpes

Pierre ROUSSEAU

Association Cap Horizon

L'association Tourisme et Handicaps

Ses principales missions

Créée en 2001 afin d'œuvrer pour l'accès aux loisirs et au tourisme des personnes en situation de handicap, l'**Association Tourisme & Handicaps** s'est investie de plusieurs missions :

- **sensibilisation des professionnels du tourisme** à l'accès aux vacances et aux loisirs de cette clientèle, au moyen d'enquêtes, d'études, de formations, d'expertises, d'expositions, de colloques, de publications... ;
- **mise en œuvre et gestion des dispositifs** permettant la promotion des politiques d'accès aux vacances et aux loisirs.

Parmi ses actions :

- Effectuer des enquêtes, études, expertises ;
- Organiser des colloques ;
- Publier des documents ;
- Réaliser des expositions ;
- Mettre en place des formations ;
- Intervenir dans des actions en faveur de l'accès aux vacances...

L'association se compose de représentants des professionnels du tourisme et d'associations de personnes handicapées. De fait, elle constitue une plateforme de discussion commune entre les prestataires touristiques et les représentants des touristes handicapés.

Elle s'est vue confier par le Secrétariat d'Etat chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services et de la consommation la mise en œuvre du label Tourisme & Handicap, qui est devenue l'une de ses principales priorités.

Objectifs 2010

Pour le Label :

- ⇒ Mise en œuvre et gestion du dispositif du label « Tourisme et Handicap » dans l'ensemble des départements du territoire français (DOM inclus).
- ⇒ Elaboration d'outils d'évaluation pour les festivals, les centres équestres, les pontons de pêche et les activités nautiques.
- ⇒ Poursuite des travaux de réflexion sur la mise en accessibilité de territoires touristiques.
- ⇒ Travaux sur l'évolution des critères et grilles du label Tourisme et Handicap sur la base des critères culture.
- ⇒ Réalisation d'une charte graphique comprenant des pictogrammes associant une information texte/image pour les personnes handicapées mentales (pouvant bénéficier également aux personnes handicapées auditives et à la clientèle étrangère).
- ⇒ Mise en œuvre de la fiche descriptive destinée aux professionnels labellisés. Ce document permettra à chaque prestataire labellisé Tourisme et Handicap de renseigner précisément les clients handicapés.
- ⇒ Valorisation du Label Tourisme et Handicap auprès des instances européennes.

Pour la Formation :

- ⇒ Poursuite de la formation des évaluateurs.
- ⇒ Mise en œuvre et mise à jour d'outils pour aider les formateurs, les évaluateurs...

Pour la communication :

- ⇒ Enrichissement de notre site Internet avec des informations pratiques pour les professionnels du tourisme.
- ⇒ Participation aux salons du tourisme nationaux.
- ⇒ 5^{ème} édition des Journées Tourisme et Handicap (mars).
- ⇒ Participation active aux Journées Européennes du Patrimoine (septembre).

Objectifs 2010 (suite)

Les partenariats :

⇒ Poursuite des partenariats avec :

- Le Secrétariat d'Etat chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services et de la consommation pour la mise en œuvre du label Tourisme & Handicap.
- Le Ministère de la Culture et de la Communication avec incitation à la labellisation Tourisme et Handicap des équipements culturels et partenariat pour des actions lors des journées nationales Tourisme et Handicaps (mars) et journées européennes du Patrimoine (septembre).
- L'ANCV soutient l'association dans toutes ses actions autour du Label Tourisme et Handicap.
- Atout France avec la mise en ligne sur son site internet de tous les sites labellisés Tourisme et Handicap.
- Le RN2D lors des Journées Tourisme et Handicap et l'amélioration de la communication autour du Label Tourisme et Handicap et le soutien aux Comités départementaux du Tourisme.
- Pavillon Bleu pour :
L'intégration progressive des critères du Label Tourisme et Handicap dans les critères d'évaluation Pavillon Bleu pour les plages.
- L'association Kéroul – Québec pour :
Faire bénéficier à chacun de son expérience sur l'amélioration de l'accessibilité dans le tourisme.
- Le BITS dans le cadre de la coordination de la commission tourisme et handicap.

⇒ Nouveaux partenaires (communication) : Hotel Reservation Service, Handicap.fr et l'APCA pour le réseau Bienvenue à la Ferme.

Les correspondants régionaux

Les correspondants de l'Association Tourisme & Handicaps sont des bénévoles issus des associations adhérentes, qui acceptent d'être les représentants de notre association en région, et qui ont pour mission de sensibiliser et de motiver les professionnels du tourisme et de leur expliquer l'intérêt de se mobiliser autour du label Tourisme & Handicap.

Alsace

- Michel OBERLE – GIHP Alsace
Tel. 06 81 28 09 50

Aquitaine

- Joël SOLARI – GIHP Aquitaine
Tel. 05 56 12 39 39 – Fax. 05 56 12 37 92
joel.solari@numericable.fr

Auvergne

- Jacques RUIZ – APF Puy-de-Dôme
Tel. 04 73 16 11 90 – Fax. 04 73 16 11 39
jacques.ruiz@orange.fr
- Céline COUDOUËL – CRDT Auvergne
Tél. 04 73 29 49 96 – Fax. 04 73 34 11 11
celine.coudouel@crdt-auvergne.fr

Bretagne

- Sophie ALLANO – FRPAT Bretagne
Tel. 02 97 51 46 16 – Fax. 02 97 51 42 40
sophie.allano@wanadoo.fr

Centre

- Virginie NOUMI – Cémaforre
Tel. 02 38 51 15 64
virginie-noumi@cemaforre.asso.fr
- Dominique RABET – UNAT
Tel. 02 38 66 77 83
dominique.rabet@wanadoo.fr

Champagne-Ardenne

- Guy VENGUD – GIHP
Tel. 03 24 33 15 68
vengud.guy@laposte.net

Ile-de-France

- Annette MASSON – FFTST
Tel. 01 43 87 78 65 – Fax. 01 43 87 79 92
fftst@club-internet.fr

Languedoc-Roussillon

- Jacques REYMONDON
j.reymondon@cc-paysviganais.fr
- Pierre ROUSSEAU – Cap Horizon
Tel. / fax. 04 67 79 39 28
Cap.horizon1@free.fr

Lorraine

- Sylvie GRAND'EURY – GIHP Lorraine
Tel. 03 87 62 16 88
Sylvie.Grandeury@univ-nancy2.fr

Midi Pyrénées

- Jacques BAILLET
Tel. 05 62 14 95 00
baillet@cepiereformation.com

Nord-Pas-de-Calais

- Emmanuelle SENAME – APF Dunkerque
Tel. 03 28 60 98 90 – Fax. 03 28 61 40 92
apfdunkerque@wanadoo.fr

Pays de la Loire

- Frédéric Dumez – Frédéric Dumez Consultant
Tel. 02 41 82 32 16
dumez.frederic@wanadoo.fr

Provence Alpes Côte d'Azur (04 - 05 - 06)

- Martine DUBUS – GIHP 06
Tel. 06 16 01 21 40
martine.dubus255@orange.fr

Provence Alpes Côte d'Azur (13 - 83 - 84) et Corse

- Yves LEGLISE – FFTST
Tel. 04 93 86 70 32
yves@leglise.net

Rhône-Alpes

- Dominique CHAMBEYRON – FFTST
Tel. 04 78 94 65 33
dominique.chambeyron@wanadoo.fr
- Jacques MARTIN – ADPEI Rhône
Tel. 04 78 58 80 41
jcqmartin@gmail.com

Île de la Réunion

- Guy JARNAC – GIHP La Réunion
Tel. 02 62 42 17 31 – Fax. 02 62 39 59 15
guy-jarnac@entre-deux.net

Informations complémentaires

Pour de plus amples informations sur les labellisés :

- www.franceguide.com : le site officiel d'Atout France où sont répertoriés tous les labellisés Tourisme et Handicaps par types d'équipement, de régions, de départements... (rubrique « Voyageurs » puis « Tourisme et Handicap »),
- www.tourisme-handicaps.org : le site officiel de l'Association Tourisme et Handicaps dans lequel vous trouverez de nombreuses informations sur la labellisation et également les liens vers les sites des Comités Régionaux et Départementaux (CRT/CDT) partenaires de l'action Tourisme et Handicap.